ARRÊTÉ N° 2026-40
PORTANT COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION
DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret N° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu l'arrêté du 6 aout 2026 fixant la liste de diplômes d'établissement public conférant le grade de licence ou le grade master ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu l'élection de Monsieur Emmanuel BLANCHARD en qualité de directeur par le conseil de l'Institut en date du 19 novembre 2024 ;
Vu le Règlement des études du Diplôme d'Institut d'études politique valant Grade Master, spécialité droit et action publique de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye via la Validation des acquis de l'expérience (VAE) 2026-2027
Vu l'arrêté n° 2025-05 en date du 31 janvier 2025 portant composition de la commission pédagogique d'étude de recevabilité des dossiers de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Institut d'études politiques de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye dans la spécialité Droit et Action publique, parcours Action publique ;

ARRÊTE

Article 1er :
Le présent arrêté fixe la composition du jury chargé d'examiner les candidatures à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du diplôme de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye, spécialité Droit et action publique, parcours Action publique, au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Article 2 : Jury du 19 novembre 2026
Pour les soutenances organisées le 19 novembre 2026, le jury est composé comme suit :
Présidente du jury : Madame Céline Braconnier, professeur des universités
Membres du jury : Monsieur Sébastien-Yves Laurent, professeur des universités
Monsieur Jean-Luc Combes, Préfet honoraire

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 16 octobre 2026

Emmanuel BLANCHARD
Directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye

Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye
Le Directeur
Emmanuel Blanchard

Transmis au Rectorat le : 16 octobre 2026
Affichage et publication le : 16 octobre 2026

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.